

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUATRE DECEMBRE
DEUX MIL VINGT QUATRE**

PROCES VERBAL DE SEANCE

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 9

Pour : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi quatre décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TILH, dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annie LAGELOUZE, Maire.

Etaient présents : Mme LAGELOUZE Annie, MM VELLO Henri, DELAS Marc, LALANNE Henri, GRIHON Jean-Claude, SARRAUTE Patrick, LABAIG Vincent,

Excusés avec pouvoir : Monsieur COUTURE Jean-François donne pouvoir à Monsieur VELLO Henri, Mme Carine GONZALEZ donne pouvoir à Monsieur DELAS Marc

Excusés: Messieurs BASTEROT Jean-Claude, Mesdames ABEILLE Guilaine, DELMONT Séverine

Date de la convocation : 29/11/2024.

Secrétaire de séance : Monsieur DELAS Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu de la réunion en date du 29 octobre 2024

1) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

Le compte-rendu du 29 octobre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) PRESENTATION D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE PAR LE SYDEC

Monsieur Arnaud POUYPOUDAT, chargé de mission énergies renouvelables au SYDEC présente au conseil municipal, une étude sur la faisabilité d'un projet photovoltaïque sur les bâtiments communaux. Il est prévu l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur la mairie et une autre pour l'école, en raison d'une grande surface de toiture. Ces centrales permettront une autoconsommation collective (ACC) favorisant un échange d'électricité à une échelle locale. Ce surplus de production pourrait être revendu à EDF ou utiliser pour la consommation d'autres bâtiments comme l'église ou la salle polyvalente. De plus, ces centrales couvriraient 30% de la consommation d'électricité pour une économie de 7 000 €.

Monsieur Marc DELAS demande si toutes les charpentes sont aptes à recevoir des panneaux.

Monsieur Arnaud POUYPOUDAT répond négativement, il précise que première hypothèse d'implantation prévoyait une centrale de 48 kg pour l'école, et une autre de 20 kg pour la mairie, ce qui était trop important. Cette étude repose sur un projet dimensionné à 9 kg.

Concernant le coût, il serait de 19 500 € (emprunt auprès du SYDEC). En outre, Monsieur Arnaud POUYPOUDAT prévoit un TRI (taux de rentabilité interne) de 8.2 %.

Monsieur Vincent LABAIG s'interroge sur la fragilité des panneaux. Il est répondu que les panneaux sont protégés.

Monsieur Arnaud POUYPOUDAT avise les membres du conseil sur un point de vigilance qui concerne la charpente et la toiture car on rajoute 15 kg de plus au mètre carré.

Au sujet du raccordement pour vendre le surplus d'électricité, un CCTP (cahier des clauses techniques particulières) sera nécessaire bien qu'on soit en dessous des seuils des marchés publics pour rester dans le cadre du code de l'énergie.

Les membres du conseil remercient Monsieur Arnaud POUYPOUDAT d'être venu présenter son étude.

3) RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame le Maire avise le conseil que Monsieur Jean-Paul LALANNE prend ses congés à partir du lundi 9 décembre et que dans deux ans environ, Monsieur Eric DIZABEAU, agent de maîtrise territorial prendra également sa retraite.

Monsieur Henri LALANNE s'interroge sur la nécessité de son remplacement et souligne que l'utilisation de l'épareuse est très chronophage. Il évoque ensuite la possibilité de prendre un agent à mi-temps évolutif qui serait formé par Monsieur Eric DIZABEAU et dans un an passer ce nouvel agent à temps complet.

Monsieur Henri VELLO propose de déléguer l'utilisation de l'épareuse à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Monsieur Marc DELAS insiste sur la nécessité de recruter un profil polyvalent (maçonnerie, peinture...) et de prévoir un poste évolutif.

Il est également évoqué de recruter par l'intermédiaire du service remplacement du CDG 40.

Madame le Maire précise que Monsieur Arnaud LERICQ, adjoint administratif s'est proposé d'aider et qu'il se positionne pour le poste.

Monsieur Marc DELAS rappelle l'importance d'affiner le besoin. Il insiste également sur l'entretien des fossés et la situation des ponts bouchés qui est déplorable.

Monsieur Henri LALANNE souligne que désormais des consignes ont été données pour les agents techniques fassent le tour des ponts, chaque semaine.

Madame le Maire évoque ensuite les urgences auxquelles ont été confrontées les agents comme le débouchage des caniveaux du chemin de Lartigue, l'enlèvement d'une souche au Bartillot, le nettoyage de la buse et du bassin du lotissement Grand Cabanne.

Concernant le départ à la retraite, de Monsieur Jean-Paul LALANNE, adjoint technique depuis 2011 au sein de la collectivité, il est proposé d'offrir un chèque cadeau d'une valeur d'au moins de 300 € auprès de Bricomarché à Orthez.

4) ASSURANCE STATUTAIRE CONCERNANT LE PERSONNEL

CONTRAT D'ASSURANCE CNP POUR LE PERSONNEL COMMUNAL AFFILIE A L'IRCANTEC :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel communal affilié à l'IRCANTEC arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat pour les risques suivants :

*Maladie ou accident de « vie privée »
Maternité-adoption-paternité et accueil de l'enfant
Accident ou maladie imputable au service*

*Considérant que le montant prévisionnel de cette dépense est d'un montant inférieur à 25 000 € HT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition ci-annexée de la Caisse Nationale de Prévoyance et d'autoriser Madame le Maire à conclure avec cette société, un contrat pour la couverture des risques statutaires des agents relevant de l'IRCANTEC avec un taux d'assurance de **1,55 %** et un taux de frais de gestion de **0,10 %**, une franchise en maladie ordinaire de 15 jours par arrêt, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DECIDE,

- De retenir la proposition de la Caisse Nationale de Prévoyance.*
- De conclure avec cette société un contrat au taux d'assurance de **1,55 %** et de **0,10 %** de taux de frais de gestion pour les agents affiliés à l'IRCANTEC pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025,*

D'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat.

CONTRAT D'ASSURANCE CNP PERSONNEL COMMUNAL AFFILIE A LA CNRACL :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel communal affilié à la CNRACL arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant que le montant prévisionnel de cette dépense est d'un montant

inférieur à 25 000 € HT, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition ci-annexée de la Caisse Nationale de Prévoyance et d'autoriser Madame le Maire à conclure avec cette société, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel affilié à la CNRACL du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les garanties souscrites sont :

Décès

Maladie ou accident de « vie privée »

Maternité-adoption-paternité et accueil de l'enfant

Accident ou maladie imputable au service

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, DECIDE,

- De retenir la proposition de la Caisse Nationale de Prévoyance,*
- De conclure avec cette société, un contrat au taux de d'assurance de 6.95 % et de 0.44 % de taux de frais de gestion pour les agents affiliés à la CNRACL pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025,*

D'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat.

5) POINT SUR LE CHEMIN DE LARTIGUE

Il est ensuite présenté au conseil municipal, un devis de l'entreprise EURL LAVIGNE concernant le reprofilage du chemin de Lartigue pour 47 451 € ttc qui comprend le curage des fossés, la mise à la côte des accotements, l'évacuation des déblais, la fourniture et la mise en place des concassés.

Monsieur Marc DELAS trouve excessif le coût de fourniture et mise en place de forme pour 20 737.50 € HT.

Monsieur Henri VELLO souhaite que des panneaux soient installés pour limiter la vitesse et le tonnage des camions sur le pont du chemin de Lartigue.

Monsieur Henri LALANNE aborde ensuite les devis réalisés par d'autres entreprises comme Eiffage et Giaco' TP qui réalisent pour des coûts de 27 821.04 TTC et 28 000 TTC, sur toute la longueur du chemin, les prestations suivantes :

- Délignement des accotements*
- Reprofilage de la piste avec apport de concassé*
- Réalisation d'une grille à sec de 10/14*
- Réalisation d'un bicouche, finition en concassé 2/6*
- Réalisation d'un tricouche, finition en concassé 2/6*

Il est ensuite abordé du bac de rétention et de l'eau qui arrive sur la route.

Monsieur Marc DELAS préconise que les propriétaires concernés fassent le nécessaire pour qu'ils amènent l'eau au ruisseau.

Monsieur Jean-Claude GRIHON avise le conseil que des devis ont été demandés pour déboucher et curer les ponts.

Il est également rappelé que l'entretien des ponts incombe aux propriétaires.

Il est aussi évoqué le fait de faire passer les véhicules vers Saint-Girons au lieu d'emprunter le chemin de Lartigue.

Monsieur Henri LALANNE avise le conseil que Mesdames PRIN Claudette et CAZALOT Annabelle ont demandé un rendez-vous concernant les problèmes d'inondation du chemin du Basta. Il va également solliciter les propriétaires des terrains environnants (Messieurs CASSIEDE, CAMPISTRON, MALFATTI, SEREIS). En outre, la pelle communautaire sera sollicitée pour nettoyer et remettre en état les fossés.

Monsieur Vincent LABAIG aborde ensuite le problème qu'il rencontre avec son habitation située au 395 chemin du Claous (le garage est complètement inondé, par l'eau en provenance du chemin communal).

Messieurs Marc DELAS et Henri VELLO rappellent que ce chemin est classé communautaire et qu'il convient de solliciter la Communauté de communes.

6) CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE 2025

Le conseil est avisé que la cérémonie des vœux se déroulera le samedi 11 janvier 2025 à 11 heures à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

Marc DELAS

Le Maire,

Annie LAGELOUZE